

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 154** Vœu relatif à la surveillance des points d'école du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

La surveillance des points d'école est une mission essentielle et l'une des préoccupations majeures des parents d'élèves ;

Sur les 42 points d'école de l'arrondissement, 13 sont actuellement surveillés par des ASP, 18 par des vacataires et 11 laissés sans surveillance ;

Après le 9 janvier, la Préfecture de Police, afin de ne pas laisser des personnels en uniforme sans protection sur la voie publique, et en attendant la fourniture de gilets pare balles, a annulé les missions de voie publique des ASP ;

Encore aujourd'hui, plusieurs points d'école habituellement assurés par les ASP ne le sont pas, suscitant l'inquiétude et l'incompréhension des parents ;

Pourtant, les ASP assurent de nouveau pleinement leurs missions de verbalisation des infractions au stationnement payant ou gênant ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

Le Préfet de Police affecte de nouveau les personnels en nombre suffisant à la surveillance des points d'école qui le nécessitent.